

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLIERS

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 29 Juin, à 19 H 00, le Conseil Municipal de GUILLIERS, par convocation en date du, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël LEMAZURIER, Maire.

Nombre de
membres en :
Exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

<u>PRENOM</u>	<u>NOM</u>	<u>Fonction</u>	<u>Présent</u>	<u>Absent excusé ayant donné pouvoir à</u>	<u>Absent</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
Joël	LEMAZURIER	Maire	X			
Lydie	LE TURNIER	Adjoint	X			
Samuel	SIMON	Adjoint	X			
Laurence	MEYER	Adjoint	X			
Bruno	DUBOIS	Adjoint	X			
Christiane	SILVESTRI	C. délégué	X			
Brigitte	POULAIN	C. délégué	X			
Jean-Jacques	HOSPOD	CM	X			X
David	GOURVENEK	CM	X			
Magali	ARSEL	CM	X			
Julien	CARRET	CM	X			
Claudine	CERVEAUX	CM	X			
David	WILLIAMS	CM	X			
Martine	NAUD	CM	X			
David	CATHERINET	CM			X	
TOTAL		15				

M. le Maire demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour 4 délibérations supplémentaires concernant :

- le recrutement d'un emploi saisonnier
- l'achat de défibrillateur
- choix de l'entreprise pour les travaux de dérasement des accotements et curage de fossés avec évacuation de terre
- choix de l'entreprise pour les travaux d'hydro curage

Vote : 14 votes pour.

N° 20200629 DEL 1

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2020

La Commission des Finances s'est réunie ce jour à 18h00 et a examiné l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. Après discussion, elle propose le maintien des taux d'imposition.

Mme LE TURNIER, Adjointe en charge des finances, propose au Conseil Municipal de valider la proposition de la Commission des Finances, soit le maintien des taux 2019.

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal maintient les taux d'imposition pour 2020 soit :

Taxe d'habitation	<i>Néant</i>
Taxe Foncière (bâti)	18.19 %
Taxe foncière (non bâti)	54.65 %

DELEGATION SMICTOM

M. le Maire propose les délégués suivants pour le SMICTOM :

- Lui-même : Joël LEMAZURIER Maire, Délégué Communautaire et actuel Vice-Président du SMICTOM
- Jean-Jacques HOSPOD, Conseiller Municipal et actuel délégué au SMICTOM.

Pour information, PLOERMEL COMMUNAUTE procédera à la désignation des représentants dans cet organisme extérieur. Cette étape revêt un caractère sensiblement nouveau puisque désormais ce ne sont plus les communes qui y siègent mais PLOERMEL COMMUNAUTE, au titre de membre de syndicats mixtes.

Pour le SMICTOM, il est prévu 27 sièges titulaires, plutôt parmi les conseillers communautaires.

Après un vote, par 14 voix pour, les délégués sus nommés sont élus.

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

M. le Maire fait savoir que compte tenu de la vétusté du véhicule utilitaire C15 de 1999, de la problématique rencontrée lors des réparations, il est envisagé d'acquérir un nouveau véhicule.

Après recherches auprès de différents garages et annonces, M. DUBOIS Bruno, Adjoint au Maire, présente 3 propositions, étudiées en collaboration avec Mme NAUD Martine et M. HOSPOD Jean-Jacques.

GARAGES	TYPE DU VEHICULE	COÛT (reprise du C15 incluse)	ETAT DU VEHICULE	TYPE DE MOTORISATION	GARANTIE	OPTIONS DEMANDEES
CITROEN PAYOUX PLOERMEL	BERLINGO	17 594 € TTC	Véhicule neuf	Essence	2 ans	- Galeries - Attelage - Carte grise
RENAULT PLOERMEL	KANGOO	17 764 € TTC	Véhicule neuf	Diesel	2 ans	
CITROEN LANNION	BERLINGO VAN XL	18 300 € TTC	1000 kms au compteur Date de 1 ^{ère} circulation : 17/06/2019	Diesel	1 an	

Le coût du gyrophare et des bandes réfléchissantes n'étant pas connu, il sera à rajouter au prix du véhicule.

Après délibération, le Conseil Municipal par 14 voix pour, valide l'achat du véhicule BERLINGO CITROËN du Garage PAYOUX de Ploërmel, pour un coût de 17 594 € TTC (reprise du C15 incluse).

(coût du véhicule 18 000 € TTC confirmés depuis la date de la séance).

Les écritures comptables seront prévues pour la reprise.

TRAVAUX DE GRILLAGE AU TERRAIN DE FOOT (Délibération prévue à l'ordre du jour)

M. le Maire indique que le projet est reporté pour des raisons budgétaires, compte-tenu du budget 2020 qui sera voté très prochainement.

N° 20200629 DEL 4

CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET

Mme Lydie LE TURNIER expose que, compte tenu de l'activité au secrétariat de la Mairie et de la restructuration des 3 postes administratifs, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de service, du poste d'Adjoint Administratif de Mme Anne-Sophie LE BORGNE.

Depuis 2015, Mme Anne-Sophie LE BORGNE occupe un poste à ½ temps, soit une durée hebdomadaire de 17H30.

Le 27 mai dernier, la mairie a saisi le Comité Technique du Centre de Gestion pour demander l'augmentation de ce poste pour un temps complet, soit pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Comité Technique s'est réuni le 23 juin. Nous avons reçu leur avis le 26 juin, qui est favorable à l'unanimité.

Suite à cet avis, le poste à temps complet doit être créé par le Conseil Municipal et par conséquent, supprimer le poste à 17.5/35^{ème}.

A la suite de cette délibération, une déclaration de création de poste et de vacance d'emploi sera faite sur le site de l'emploi territorial. Après un délai raisonnable (estimé à 2 mois), l'agent sera nommé sur le poste à temps complet via un arrêté du Maire.

Après délibération, par 14 voix, le Conseil Municipal vote pour la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, soit 35 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} juillet 2020 pour une nomination sur le poste au 1^{er} septembre 2020 et la suppression du poste à ½ temps par la suite.

N° 20200629 DEL 5

RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER

Mme Lydie LE TURNIER fait savoir que chaque été un saisonnier est recruté pour renforcer l'équipe des Services Techniques.

Pour cette saison estivale 2020, Mme LE TURNIER a repris contact avec le saisonnier de l'été dernier : M. Killian LE FEUNTEUN qui est disponible pour la période souhaitée.

Cet agent aura le grade d'adjoint technique territorial, échelle 1. Il sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon, assorti du supplément familial (selon la situation), indice brut : 348, indice majoré : 326.

Après délibération, par 14 voix pour, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un emploi saisonnier au service technique, à compter du 29 juin 2020 et jusqu'au 28 août 2020.

N° 20200629 DEL 6

ACHAT DE DEFIBRILLATEUR

Depuis le 1er janvier 2020, les ERP (Etablissements Recevant du Public) doivent être équipés de défibrillateur.

La commune est concernée pour les salles du Complexe Sportif et Multi-Activités.

Plusieurs devis ont été réalisés. Le coût estimé à l'achat de ces 2 appareils est de 4 000 € TTC.

Monsieur le Maire charge Madame Brigitte POULAIN d'étudier les devis reçus.

Dès que l'étude des devis sera finalisée, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, autorise le Maire à prendre en charge la dépense liée à l'équipement de défibrillateur et a signé le devis.

N° 20200629 DEL 7

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE DERASEMENT DES ACCOTEMENTS ET CURAGE DE FOSSES AVEC EVACUATION DE TERRE

M. Samuel SIMON, Adjoint en charge des travaux de voirie, présente les devis étudiés par la Commission « Voirie » réunie le 22 juin dernier, concernant les travaux de curage de fossés, pour l'année 2020, pour un linéaire de 12 kms (secteurs à déterminer).

CURAGE FOSSES		
Ent DE KERPEZDRON	<i>Pas de réponse</i>	
Ent POMPEI	15 840.00 € HT	19 008.00 € TTC
SARL LE LUHERN	16 200.00 € HT	19 440.00 € TTC
Dominique DORE	21 000.00 € HT	25 200.00 € TTC

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise POMPEI, pour un montant de 15 840€ HT soit 19 008 € TTC, et autorise le Maire-Adjoint à signer le devis.

N° 20200629 DEL 8

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'HYDROCURATION

M. Samuel SIMON, Adjoint en charge des travaux de voirie, présente les devis étudiés par la Commission « Voirie » réunie le 22 juin dernier, concernant les travaux d'hydro curage pour l'année 2020.

HYDROCURATION		
Ent KANALIZ - <i>Ploërmel</i>	90.00 € HT/heure	108.00 € TTC/heure
Ent GAUTIER Jérôme - <i>Monterrein</i>	150.00 € HT/heure	180.00 € TTC/heure

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise KANALIZ, pour un montant HT de 90€/heure, soit 108 € TTC/heure et autorise le Maire-Adjoint à signer le devis.

N° 20200629 DEL 9

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX VOIRIE

M. Samuel SIMON, Adjoint en charge des travaux de voirie, présente les devis étudiés par la Commission « Voirie » réunie le 22 juin dernier, concernant le choix de l'entreprise pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux voirie, pour l'année 2020.

La prestation consiste à :

- établir le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) / Assistance aux contrats de travaux
- mener la Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- Assister le Maître d'Ouvrage dans la réception des travaux

2 cabinets ont été sollicités :

SELARL Nicolas Associés : 4 200 € HT – 5 040 € TTC

Entreprise ATEC : 5 000 € HT – 6 000 € TTC

M. Samuel SIMON, rappelle les différents travaux suivis avec sérieux et professionnalisme par le Cabinet ATEC, ces dernières années. Il fait savoir que la Commission Voirie opte pour le choix de poursuivre avec ce cabinet pour les différents projets de 2020.

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal valide le choix de la Commission Voirie et autorise le Maire-Adjoint à signer le devis du Cabinet ATEC pour un montant de 6 000 € TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

- PLU

M. le Maire fait part du courrier reçu le 26 juin dernier de la DDTM.

La DDTM émet un avis défavorable au projet final du PLU.

M. le Maire lit, à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, les points importants de ce courrier.

Cet avis a été transféré au cabinet URBA OUEST et Mme DEROUINEAU a indiqué à M. le Maire que 2 solutions sont possibles :

- Réétudier l'ensemble du projet
- Poursuivre sous le Règlement National d'Urbanisme (RNU)

- TRAVAUX BATIMENT DE LA MAIRIE

M. le Maire indique son souhait de réaliser quelques travaux au sein de la Mairie :

- Salle des Mariages
- Salle des Commissions
- Bureau du Maire
- Cage d'Escalier

Depuis l'inauguration du bâtiment, il n'y a pas eu de travaux dans ces pièces. Ces tapisseries, moquettes, éclairages datent d'une quarantaine d'années.

L'objectif est de faire appel à un décorateur d'intérieur, de réaliser des devis, pour ensuite envisager de faire les travaux par tranche.

La priorité serait donnée à la cage d'escalier pour des raisons de sécurité et d'accessibilité.

- PERMIS DE CONSTRUIRE M. et MME GRASLAND FREDERIC

M. Samuel SIMON, adjoint à la voirie fait part de son RDV avec M. et Mme GRASLAND Frédéric suite au dépôt de leur permis de construire, le 29 juin 2020.

Par mail du 16 mars, ils ont demandé l'aménagement d'une entrée pour desservir le fond de leur terrain, par le chemin piétonnier du Hameau de Glaharon.

La commission VOIRIE réunie le 22 juin s'est rendue sur place pour constater les éventuels travaux à envisager suite à leur demande.

Une réponse de la Mairie était en cours, or leur permis de construire a été déposé avant l'envoi du courrier.

M. Samuel SIMON indique qu'un courrier de la Mairie, suite à la délibération du 2 mai 2006, a été envoyé à Mr et Mme GRASLAND stipulant que les propriétaires concernés par une sortie de leur propriété par le chemin près du lotissement de Glaharon étant d'accord, le Conseil Municipal émettait un avis favorable à cette demande dont l'échéance d'aménagement n'avait pas été arrêtée.

La Commission Voirie se réunira à nouveau pour trouver une solution pour l'aménagement de cette entrée.

La séance est levée à 22h00.